

Suivi des questions - CA du 2021-09-13

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)	Suivi de la direction concernée (cas échéant)
1	2021-08-14	Valerie	Kurppa		Tapage nocturne/ problème récurrent: restaurant Grinder	Pourquoi malgré les Lois à propos du bruit /tapage venant de ce restaurant rien n'est fait pour assurer les droits des citoyens victimes depuis plusieurs années déjà?	BD : plusieurs années que cela dure. Établissement visité à quelques reprises pour s'assurer de la bonne gestion et prise en main de la clientèle. Citoyens doivent faire des plaintes auprès du poste de quartier 15. Comportements doivent être dénoncés. Plusieurs actions du poste de quartier ont été faites. Cdt JMS : constate reprise des activités festives, présence policière accrue auprès des restaurants. BD : travail à faire au niveau du café-terrasse avec la Direction de l'aménagement urbain			
2	2021-08-23	André	Racette		Pataugeuse fermée !!! En pleine canicule	Nous sommes lundi le 23 août 2021 14h, il fait 36c et la ville vit sa pire canicule depuis un siècle. En revenant de la bibliothèque St Charles nous croisons une famille avec 3 jeunes enfants qui cherchent à entrer dans la pataugeuse du parc St Gabriel. Mais, Elle est fermée !!! Incroyable que la Ville de Montréal ne pouvait pas prendre et gérer une mesure exceptionnelle afin d'ouvrir à la population un point d'eau. Est-ce de l'incompétence ou de l'inconscience ?	BD : personnel composé d'étudiants. Main d'oeuvre a manqué. Fin des opérations pour une journée pour 3 installations. Plages horaires ont été mises en plages étendues lors de la canicule. Bris de service pour cette journée là mais pataugeoire a été ouverte jusqu'à la Fête du travail			

Suivi des questions - CA du 2021-09-13

#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)	Suivi de la direction concernée (cas échéant)
3	2021-08-27	Michel	Nadon		Velo-rue bloquant l'accès direct à notre complexe de condo	<p>Depuis l'instauration du velo-rue sur Island, plus précisément au 1450 rue Island, notre condominium se voit refusé des livraisons de meubles, électroménagers et autres car aucun camion n'a accès direct à notre porte d'entrée. Même chose pour la poste, les colis et autres.</p> <p>Ceci est au nouveau complexe qui doit être livré jusqu'au mois de novembre. Pourquoi avez vous si hâtivement causé autant de trouble au résident et au constructeur pour des installations inutilisées et qui se retrouvent très bien deux coins de rues plus haut? Pourquoi ne pas attendre à l'année prochaine? Pourquoi toujours cette envi de privilégier des velos qui ne respectent pas le code routier et causé autant de trouble au résident? Assez c'est assez, il faut avoir une logique ici qui n'est pas pré-électorale et ces installations sont trop hâtives et devrait être enlever immédiatement pour tous ces nouveaux residents du quartier qui auront beaucoup de difficultés à déménager et vivre.</p>	<p>BD : désolé des tracassés occasionnés. Pas de logique préélectorale, ni de favoritisme envers les vélos. S'agit d'installations pour l'ensemble de la population. S'appelle vélorue en vertu du Code de la sécurité routière. Mais c'est plus qu'une vélorue car installation de bancs, de bacs. Installation décalée après la saison des déménagements. Installations demandées depuis plusieurs années. Consultation publique a eu lieu. Possible de faire livraison par la rue St-Patrick.</p>			
4	2021-09-09	Liz	Broes	Moi	Permit 3001367457-21 (3052 à 3062, rue Saint-Antoine Ouest)	Why are we giving someone permission to cut down trees and get rid of green space for parking spaces?	<p>BD : possible de couper des arbres pour faire des aires de stationnement jusqu'à tout récemment. Nouvelles modifications réglementaires viennent l'interdire.</p>			
5	2021-09-13	Sébastien	Laliberté	Regroupement Information Logement	Non respect d'une ordonnance de cesser les travaux	<p>«Un nouveau propriétaire a acheté la Maison de chambre de la rue Ash au début de l'été et a entrepris des démarches pour évincer les personnes qui y résident. Il a commencé des travaux sans avoir obtenu au préalable les permis nécessaires. Un inspecteur de l'arrondissement est venu faire cesser les travaux. Mais après moins de 48 heures suite à sa visite, l'affiche a été retirée et les travaux ont repris. Ces travaux d'excavation au marteau piqueur effectués au sous-sol sont très dérangeants pour les personnes qui résident dans l'immeuble et ont un impact psychologique important pour ceux et celles qui tentent de résister à la «rénoeviction». Quels moyens l'arrondissement compte prendre pour forcer ce type de promoteurs sans scrupules à respecter la réglementation sur son territoire ?»</p>	<p>BD : bien au fait de la situation. Avons déjà été interpellé sur cette situation. Travail avec le RIL cet été. Distribution de dépliants auprès des locataires. Vise à éradiquer les rénoevictions. Inspecteur a remis l'interdiction de travaux. Objectif est d'émettre des constats d'infraction pour que ça s'arrête.</p>			